



UNSP

Secteur Finances

UN Syndicalisme différent, c'est Possible

Pourquoi s'affilier ?

Pourquoi l'UNSP ?

Quel intérêt ?

Quels avantages ?



Testez-nous
pendant 1 an
SATISFAIT
OU
REMBOURSÉ

Chère collègue, cher collègue,

Tout d'abord, permettez-nous de vous souhaiter le meilleur au cours de votre carrière au sein du SPF Finances.

Que cette carrière commence ou qu'elle soit déjà bien remplie, vous remarquerez rapidement que le SPF Finances est en permanente évolution. On ne compte plus les réformes, les changements successifs...

Vous découvrirez également qu'être fonctionnaire fédéral, c'est avoir des droits, mais aussi des devoirs. Des droits, malheureusement, de plus en plus souvent remis en question... Et des devoirs qu'il convient de respecter, malgré la difficulté croissante de remplir nos missions, par exemple à la suite des diminutions successives des effectifs.

Seul, il est souvent bien difficile de s'y retrouver, de se défendre ou de résister... C'est pourquoi l'UNSP – Secteur Finances vient à votre rencontre.

L'UNSP – Secteur Finances ? Mais qu'est-ce que c'est ?

L'UNSP – Secteur Finances est une branche de l'UNSP, à savoir l'Union Nationale des Services Publics. Au sein de l'UNSP, notre syndicat est associé à d'autres secteurs représentant la Fonction publique fédérale belge.

L'UNSP est un syndicat neutre, indépendant, autonome, apolitique.

Notre objectif est de faire du syndicalisme autonome une force incontournable au sein de la Fonction publique fédérale.

À l'heure où le monde syndical est continuellement décrié, où le chacun pour soi semble devenir la norme, fédérer de nombreux agents est un travail de longue haleine et de chaque jour.

En parcourant cette brochure, vous découvrirez les valeurs de notre syndicat, les motivations des nombreux agents qui ont décidé de nous rejoindre, les différents services et avantages dont bénéficient nos adhérents...

Notre syndicat est constitué uniquement d'agents du SPF Finances, qui connaissent parfaitement votre quotidien et les problèmes rencontrés.

Il s'agit aussi d'un syndicat participatif où chacun peut régulièrement exprimer son opinion.

Le syndicalisme que nous prôtons est également un syndicalisme raisonnable et raisonné. Car dire NON sans rien proposer comme solution alternative réalisable ne fait pas partie de notre ADN. Nous montons des dossiers complets, nous proposons, nous discutons, nous cherchons les accords.

Ces caractéristiques font de l'UNSP – Secteur Finances un syndicat atypique, au service des agents, et qui, nous l'espérons, vous convaincront de nous rejoindre...

Nous aurons besoin de chacun d'entre vous, de vos idées, de vos opinions, de votre détermination...

Car, ensemble, on est toujours plus forts.

Toute l'équipe de l'UNSP – Secteur Finances

Pourquoi est-il important de s'affilier ?

Une menace permanente planant sur chacun d'entre nous

De plus en plus, nos managers et ministres sont questionnés à propos du nombre de fonctionnaires (statutaires et contractuels) qu'ils ont licenciés... avec comme sous-entendu qu'ils le font beaucoup trop peu.

De même, une rumeur évoque un nombre minimum d'évaluations négatives à délivrer. Notre équipe juridique doit défendre de plus en plus d'agents dans ce cadre. Casser du fonctionnaire est malheureusement à la mode !

Désormais, se syndiquer s'avère vital pour se protéger ! Sans parler de tous les soucis que chacun peut rencontrer tout au long de sa carrière... Soucis pour lesquels une aide, un conseil ou une défense plus formelle est toujours la bienvenue.

De nombreux combats à mener

Les menaces sont réelles pour la Fonction publique et le SPF Finances : quel sera l'avenir de notre pension, de notre statut, de nos congés, etc. ?

Au SPF Finances, on peut craindre de nouvelles réductions de personnel, une explosion de la charge de travail, une généralisation du Dynamic Office...

D'autres dossiers doivent aussi être négociés ou renégociés : le télétravail (notamment l'indemnité), les possibilités de mutation, les conditions de travail, la carrière spécifique Finances, la formation, la mesure de la charge de travail, la gestion des statistiques, le stress, les avantages sociaux offerts...

Le travail syndical ne va pas manquer !

Que coûte l'affiliation ?

Pour les agents des niveaux D, C, B et A (jusques et y compris A3) :

- Agent à temps plein ou dont les prestations sont supérieures au mi-temps : 15 €/mois
- Agent dont les prestations sont égales ou inférieures au mi-temps : 9,50 €/mois

Pour les agents des classes A4 et plus :

- Agent à temps plein ou dont les prestations sont supérieures au mi-temps : 16,50 €/mois
- Agent dont les prestations sont égales ou inférieures au mi-temps : 11,00 €/mois

Le coût réel diminue encore fortement pour nos adhérents qui demandent le bénéfice de la prime syndicale annuelle et qui nous commandent le guide fiscal - consacré à l'impôt des personnes physiques - offert gratuitement par l'UNSP.

S'affilier à un syndicat a-t-il un intérêt ? Bien sûr que oui...

Outre la défense de vos intérêts personnels et les nombreux autres services qu'offre l'UNSP, chaque nouvelle affiliation nous permet d'accroître le poids que nous avons dans la balance des négociations.

À l'aide de nos actions, des négociations que nous menons, des dossiers que nous montons, nous obtenons des avancées pour le personnel. Ou nous limitons la casse quand des régressions sont envisagées.

Même si nous espérons toujours aller plus loin, ces avancées restent importantes. Jugez plutôt !

Des recrutements supplémentaires

En 2015, suite à nos actions, le plan de personnel a été revu à la hausse avec l'engagement de plus de 1 000 agents supplémentaires.

Ensuite, et toujours suite à des actions, le ministre des Finances a accepté le remplacement « 1 pour 1 » pour les fonctions de contrôle et pour les shifts à la Douane.

Nous avons également obtenu l'engagement de douaniers supplémentaires pour faire face au Brexit.

Réforme de l'horaire variable

Initialement, les projets de l'autorité étaient très différents et nettement moins respectueux du personnel.

Nous pouvons ainsi constater des avancées importantes, dont notamment :

1. **12 jours de compensation pour les agents au régime 2**
2. **L'UNSP a obtenu le maintien d'un régime 1 (avec pointage et la possibilité d'obtenir 18 jours de récupération par an)**
3. **L'UNSP a obtenu le maintien du jour bonus (BD)**
4. **Le maintien de la possibilité de faire du télétravail dans le régime 1**
5. **L'UNSP a également revendiqué et obtenu certains assouplissements dans le passage d'un régime à l'autre, des mesures transitoires lors du lancement du système, une évaluation rapide du système, une campagne de communication...**

Blocage des réformes du statut et du quota de congés de maladie

Pour rappel, le précédent gouvernement et l'ancien ministre chargé de la Fonction publique, Steven Vandeput, puis son successeur Sander Loones menaçaient directement les fonctionnaires via :

1. une réforme complète du système de quota de congés de maladie des fonctionnaires ;
2. une réforme du statut des fonctionnaires signifiant notamment
 - une perte potentielle de 4 jours de congé et de 9 jours de récupération par an ;
 - la mutation d'office et pire encore... la mobilité d'office vers un autre SPF ;
 - la fin ou presque du recrutement d'agents statutaires ;
 - la possibilité pour l'autorité d'utiliser directement le recrutement externe ;
 - moins d'occasions de se rapprocher de son domicile ;
 - la facilitation du licenciement de statutaires ;
 - la suppression de la mention « Exceptionnel » et de l'accélération

de carrière ;

- le pouvoir absolu accordé à l'autorité lors d'un régime disciplinaire.

Face à ces dangers, l'UNSP a décidé d'organiser une multitude d'assemblées générales (21 en Wallonie et à Bruxelles) pour informer le personnel.

Nous avons également réalisé un dossier démontant les clichés visant les fonctionnaires en matière de congés de maladie.

Dès septembre 2018, l'UNSP a réagi face à ces dangers (manifestation à Bruxelles, action à Chaudfontaine, actions des douaniers à Gosselies, La Louvière et Bierset...).

Nous avons également lancé une action *MAIL BOMBING – FACEBOOK BOMBING* afin de démontrer que la majorité des fonctionnaires ne soutiennent pas et s'opposent même à ces réformes !

Suite à toutes ces actions et à la chute du gouvernement Michel, ces réformes ont été bloquées et ne font plus partie du programme du gouvernement De Croo. La résistance des fonctionnaires a payé !



Télétravail

Bien sûr, le système du télétravail est loin d'être parfait – notamment au niveau de l'indemnisation –, et des améliorations sont encore nécessaires, mais il s'agit d'une avancée considérable permettant de mieux concilier vies privée et professionnelle.

Prime de risque pour les douaniers

Nous avons obtenu la mise en place d'une prime de risque. Ce dossier a été initié et porté par l'UNSP pendant de nombreux mois. Toutefois, comme beaucoup d'agents, nous regrettons le montant trop faible de cette prime (allocation pour port d'armes).



Assurance hospitalisation

Depuis 2021, l'intervention du SPF Finances dans la prime de l'assurance hospitalisation de base a été portée de 75 % à 100 %. Cela signifie que les membres actifs du personnel pourront bénéficier d'une assurance hospitalisation gratuite dans une chambre double ou commune (= formule de base).



Cette intervention « complète » était demandée par notre syndicat depuis de nombreuses années.

Malheureusement, il n'y a toujours aucune intervention prévue pour les coassurés et les agents pensionnés.

Carrière

Au cours des dernières années, les managers envisagent ni plus ni moins que la fin des carrières fiscales. L'UNSP ne l'a jamais accepté et s'est battue encore et encore pour modifier cette donne.

En effet, la mise en place d'un service public performant tel que le département des Finances passe par des carrières spécifiques ! Supprimer cette spécificité, c'était niveler notre département par le bas pour des questions budgétaires (une qualification plus élevée pour un salaire moindre)... alors que le personnel est confronté à des spécialistes (avocats fiscalistes, juristes...) de plus en plus pointus.

À force d'insister, d'argumenter et d'interpeller les différents responsables, nous avons obtenu le maintien de ces carrières spécifiques.

De nombreuses avancées restent toutefois encore à obtenir en matière de carrière. Ainsi, l'UNSP demande que les examens de carrière (y compris les carrières spécifiques) se poursuivent à l'avenir de manière plus régulière, et ce pour tous les niveaux. Nous demandons également que les formations nécessaires pour se préparer à ces examens soient organisées.

Et encore d'autres avancées...

- En argumentant, nous avons obtenu que le **transfert** de personnel vers les Régions se fasse dorénavant en priorité **sur base volontaire** et soit **ouvert** à davantage d'agents (initialement, les agents étaient désignés d'office).

- **Fin de la polyvalence systématique à l'AGFisc** : du jour au lendemain, avec à peine quelques jours de formation, les agents de l'AGFisc s'étaient vu attribuer la double casquette « Impôts sur les revenus » et « TVA ». Cette polyvalence était même intégrée dans leur évaluation ! L'UNSP a obtenu de l'autorité qu'elle fasse marche arrière, de sorte que la polyvalence individuelle a été transformée en polyvalence de service.

- **Discrimination des A23 basculés A32 - plus de cinq ans pour obtenir la solution** : De nombreux agents avaient été lésés lors du basculement dans les nouvelles carrières. Il s'agit notamment des agents A23 qui ont basculé dans la nouvelle carrière A dans l'échelle A32 et qui ne bénéficiaient pas d'une allocation de compétence au 1er janvier 2014. Cette discrimination avait provoqué une importante perte

pécuniaire pour ces agents (2 200 euros par an [hors index]). Malgré l'enlisement du dossier, l'UNSP n'a jamais lâché l'affaire. Et ce n'est qu'en 2018 qu'un arrêté royal a corrigé cette anomalie. Une nouvelle preuve que la mobilisation et l'acharnement paient et qu'il ne faut jamais baisser les bras.

- Lors du **basculement** dans les nouvelles structures du SPF Finances, à l'aide d'un dossier argumentatif particulièrement détaillé, l'UNSP a obtenu la mise en place d'un **surnombre** d'agents dans de nombreuses résidences administratives. Cela a permis à des centaines d'agents de travailler plus près de leur domicile.

- **Réforme des allocations et des indemnités** : l'UNSP a obtenu le rétablissement de la possibilité d'obtenir le paiement des frais de parcours à partir du domicile, pour autant que le coût global de la mission soit inférieur en prenant comme point de départ et de retour le domicile de l'agent.

- Et bien d'autres choses encore !

Sans oublier les nombreuses avancées « invisibles »

Lors de chaque réforme, de chaque changement, différentes améliorations et autres corrections sont généralement obtenues par rapport au projet initial.

Ces changements restent bien souvent invisibles pour la majorité du personnel, car ils ne sont jamais mis en pratique. Leur obtention n'en demeure pas moins d'une importance cruciale. Car l'absence de ces changements aurait bien souvent coïncidé avec une dégradation de vos conditions de travail.



De quels avantages bénéficiez-vous ?

S'affilier à un syndicat, c'est bien évidemment le soutenir dans ses combats, ses revendications, ses négociations...

C'est aussi souscrire à une sorte d'assurance permettant de veiller au mieux à ses intérêts personnels et de se défendre de la façon la plus appropriée en cas de problème professionnel.

Mais s'affilier à l'UNSP, c'est aussi beaucoup plus que cela !

Une véritable assistance individuelle



Au cours de sa carrière, chaque agent peut être confronté à de nombreuses situations délicates : tensions avec sa hiérarchie ou avec ses collègues, harcèlement, dossier disciplinaire, problèmes de mutation ou de promotion, soucis logistiques, burn-out, etc. Sans oublier l'évaluation annuelle et sa mention.

Si jamais les circonstances l'exigeaient, en tant qu'affilié, il vous sera toujours possible de poser une question, de demander une aide, un conseil ou une intervention de l'UNSP.

Personne ne souhaite connaître de tels problèmes professionnels. Mais lorsque cela vous tombe dessus, vous vous trouvez bien démuni. C'est pourquoi – tout comme vous n'attendez pas un incendie pour assurer votre habitation –, il est important que vous vous garantissiez le soutien d'experts en la matière. Notre équipe d'assistance individuelle est là pour vous aider.

Des formations

En tant qu'adhérent, vous aurez la possibilité de suivre nos différentes formations.

Un exemple : depuis quelques mois, nous vous préparons aux tests « Jobs@fin » pour mieux appréhender le processus de sélection et accroître vos chances d'obtenir le job postulé. Ces sessions sont organisées en petits groupes, ce qui permet d'en personnaliser le contenu.

Une assistance juridique

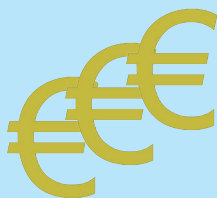
L'UNSP offre à ses affiliés une assistance juridique pour des litiges relatifs à leurs activités professionnelles.

Cette assistance juridique consiste en :

- un conseil juridique : l'UNSP vous assiste dans toutes les démarches nécessaires à la préservation de vos droits en vous fournissant une assistance, une analyse et un avis juridiques ;
- une assistance judiciaire : dans les limites d'intervention décrites sur notre site internet, nous vous assistons devant les tribunaux (notamment le Conseil d'État ou le tribunal du travail) pour toutes les matières où vos droits sont menacés (régime disciplinaire, carrière, conditions de travail, harcèlement moral ou sexuel, etc.).



Notre service d'assistance juridique est particulièrement fier de son « taux de réussite ». Son efficacité n'est plus à prouver.



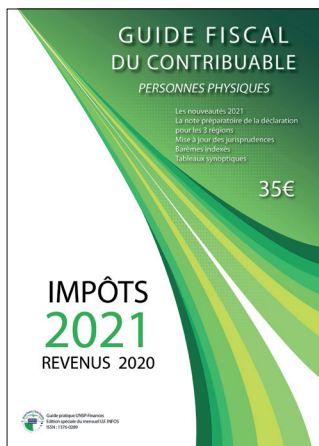
Une prime syndicale

Chaque affilié peut demander le bénéfice d'une prime syndicale annuelle. Actuellement, cette prime s'élevait à 90,00 € pour un agent à temps plein.

Un guide fiscal IPP annuel gratuit

Chaque affilié qui en fait la demande reçoit gratuitement chaque année un exemplaire du *Guide fiscal du contribuable Personnes physiques* édité par l'UNSP (valeur : 35,00 €). Un outil de travail bien utile !

Le guide fiscal consacré à l'impôt des sociétés, également publié par l'UNSP, peut être acquis par nos membres à un tarif préférentiel.



Un accès privilégié à l'information

La communication avec les membres du personnel – et en particulier avec nos affiliés – est capitale.

L'U.F. Infos, notre magazine syndical

En tant qu'affilié, vous recevrez notre bimestriel syndical, l'U.F. Infos.

Nous y développons tous les deux mois l'actualité syndicale, notamment à travers des dossiers spéciaux. Vous y trouverez également de nombreux autres articles (revue de presse, actualités parlementaires, news...), ainsi qu'un article décalé de Raalditout, notre ronchon de service.

Un accès complet à notre site internet

En vous affiliant, vous recevrez vos identifiants personnels vous permettant de bénéficier d'un accès complet aux informations disponibles sur notre site internet :

www.unsp-finances.be

Vous y trouverez :

- **De nombreuses actualités**

Sur notre site internet, vous découvrirez de nombreuses actualités. Elles concernent des domaines variés et divers : des examens de carrière, un compte rendu de la dernière réunion, votre pension, les réformes en cours, les actions organisées, une analyse approfondie d'une problématique, un dossier spécial, un communiqué de presse, des informations pratiques...

Ainsi, l'année dernière, plus de 150 actualités ont été insérées sur notre site.

Plusieurs fois par mois, nous envoyons un mail à nos adhérents pour leur résumer ces actualités.



• Nos brochures : une mine d'informations à votre service

L'UNSP a réalisé différentes brochures informatives. Elles concernent différentes problématiques importantes, sont réservées à nos affiliés et sont disponibles sur notre site internet.

Aussi exhaustives que possible et remises à jour régulièrement, elles concernent :

- **Finflex, le nouvel horaire variable**
- **L'évaluation dans la fonction publique fédérale**
- **Les indemnités, allocations et frais remboursables**
- **Les différents types de congés**
- **Les interruptions de carrière**
- **Que faire en cas de maladie ?**
- **Être fonctionnaire et parent**
- **Le burn-out ou syndrome d'épuisement professionnel**
- **Le télétravail et le travail en bureau satellite**

Que faire en cas de maladie ou d'accident du travail? Quid du télétravail? Des précisions à propos du nouvel horaire variable? À quelle(s) indemnité(s) avez-vous droit? Dans quelles conditions? Comment gérer votre évaluation? Quels sont les différents types de congés auxquels vous avez droit? Je souhaite interrompre ma carrière : quelles sont les possibilités et comment dois-je procéder? Quels sont vos droits, vos obligations en tant que fonctionnaire fédéral et parent ?

Toutes les réponses à ces questions – et à bien d'autres encore – se trouvent dans nos brochures.

D'autres brochures sont en préparation (concernant la pension notamment).

- **La version électronique de nos U.F. Infos**
- **De nombreux dossiers spéciaux**
- **Différents détails pratiques**



Pourquoi choisir l'UNSP – Secteur Finances ?

Notre but n'est pas ici de faire un comparatif entre notre syndicat et les autres, mais de vous expliquer notre utilité, nos spécificités, nos forces et nos atouts.

La défense du personnel par le personnel

À l'UNSP, vous ne rencontrerez que des agents du SPF Finances, de toutes les administrations, de tous les services et de tous les niveaux... Bref, des gens de terrain, qui font le même métier que vous.

Cela nous permet de connaître votre quotidien, vos problèmes... et ainsi de vous défendre au mieux et d'interpeller judicieusement les responsables.



Un syndicat neutre, indépendant, autonome, apolitique

L'UNSP n'est liée à aucun parti politique, à aucune autorité, à aucune institution financière ou religieuse.

Nous revendiquons activement notre indépendance. Nous ne craignons jamais de nous prononcer sur certaines décisions politiques quand elles ont des conséquences sur la situation collective de nos membres ou quand elles vont à l'encontre de nos valeurs et de nos idéaux.

Grâce à notre indépendance, nous n'avons de comptes à rendre à personne, sauf à nos adhérents !

Nous avons la capacité de dire non et d'agir si des décisions vont à l'encontre de vos revendications. Nous avons aussi la capacité de dire oui si des décisions permettent de satisfaire ces revendications.

S'affilier à l'UNSP, c'est poser un choix clair, engagé, indépendant et libre.

Un syndicalisme participatif

À l'UNSP, nous pensons qu'il est important d'impliquer au maximum nos affiliés dans le processus de négociation. Au cours des dernières années, de nombreuses assemblées générales ont été organisées à travers tout le pays pour vous informer, mais aussi pour vous écouter et pour parler avec vous.

Au sein de notre syndicat, ce sont les adhérents et les délégués qui décident des revendications et des moyens d'action.

Assemblées générales, réunions fréquentes, groupes de travail, congrès sont autant d'occasions de débattre et de décider.

Nous lançons également des enquêtes qui nous permettent de connaître l'opinion de nos adhérents (ou même de l'ensemble du personnel) à propos de thématiques importantes.



Un syndicalisme de pointe

Grâce à l'implication de nombreux techniciens, notre syndicat monte des dossiers complets et pointus lorsqu'une problématique surgit. Ces dossiers sont notre meilleure arme pour défendre le personnel et ses spécificités.

Un exemple : lorsque, pour justifier sa réforme des congés de maladie, l'ancien ministre Vandeput a affirmé que de nombreux fonctionnaires profitaient de ce système pour partir plus rapidement à la pension, nous avons démontré dans un dossier complet qu'il ne s'agit que d'une *fake news*.

Une structure à taille humaine

Loin des grandes structures, notre équipe est de taille humaine et familiale.

Cela nous permet d'accorder à chaque adhérent l'attention qu'il mérite.

Une assistance individuelle de qualité

Notre équipe « assistance individuelle » est composée de spécialistes dans chaque matière où vos droits sont en jeu. Ils répondent à vos questions et mettent tout en œuvre pour vous défendre lorsque vous êtes confronté à un problème.

Une communication permanente et importante

L'information et la communication font partie des grandes forces de l'UNSP.

Nous voulons rester en contact permanent avec nos affiliés. Via notre bimestriel syndical, notre site internet, notre page Facebook, nos mails, mais aussi via nos délégués, qui sont vos collègues et qui sont régulièrement présents dans les bureaux.

Pour les problématiques principales (évaluation, indemnités, maladie, congés, télétravail, horaire variable, burn-out, interruptions de carrière...), nous réalisons des brochures et des fiches explicatives et nous les mettons régulièrement à jour.

Une action syndicale multiforme, diverse et variée

Notre souci d'efficacité nous conduit à retenir tous les moyens qui peuvent permettre de satisfaire vos revendications : élaboration de dossiers et de propositions argumentées, présentation aux responsables administratifs et politiques, recherche de l'appui de l'opinion publique, contacts avec les médias, réalisation de vidéos explicatives, enquêtes auprès des adhérents ou de l'ensemble du personnel, manifestations et actions plus dures.

L'UNSP emprunte la voie équilibrée d'un syndicalisme qui ne renonce ni à l'action, ni à la confrontation institutionnelle, ni à la négociation...

Votre travail nous intéresse

Il ne s'agit pas toujours de matière syndicale, mais qu'on parle de l'organisation du département, des conditions de travail des agents, de leur situation pécuniaire, du bien-être, etc., nous sommes sur tous les fronts.

Nous abordons toutes les situations de façon constructive. Notre objectif est toujours de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des agents et de permettre à notre département d'offrir le meilleur service possible aux citoyens.

Nous pensons plus que jamais que vous devez avoir la parole lorsqu'il s'agit de l'évolution du département et du contenu de votre travail. C'est pourquoi nous nous faisons régulièrement écho des interpellations et remarques de nos adhérents.

La défense de vos intérêts est notre seul but et notre raison d'être

Notre organisation est apolitique. Nous ne recevons aucun subside. Nos affiliés ont de ce fait la garantie que nos décisions seront toujours prises dans leur unique intérêt, sans aucune pression émanant du monde politique.

Cela constitue un atout considérable en matière d'indépendance dans nos prises de position.

L'UNSP, c'est aussi des adhérents particulièrement satisfaits...

Fin 2020, nous avons lancé une enquête de satisfaction auprès de nos adhérents.

Nous sommes particulièrement fiers des résultats obtenus : nos adhérents sont globalement satisfaits, et même très satisfaits de nos services.

Quelques résultats :



Le degré de satisfaction de nos adhérents concernant...

<i>Notre action syndicale en faveur du personnel du SPF Finances</i>	80 %
<i>Notre secrétariat</i>	83 %
<i>Notre service d'assistance individuelle et notre service d'assistance juridique</i>	80 %
<i>Notre communication</i>	84 %
<i>Notre bimestriel UF Infos</i>	82 %
<i>Notre site internet</i>	81 %
<i>Nos brochures</i>	87 %
<i>Nos mails d'actualité syndicale</i>	82 %

À la question

RECOMMANDERIEZ-VOUS À D'AUTRES AGENTS DE S'AFFILIER À L'UNSP ?

ils ont répondu :

Pour notre action syndicale

OUI
98 %

Pour la gestion de vos problèmes par notre service assistance individuelle et par notre service d'assistance juridique

OUI
89 %

Pour notre communication

OUI
98 %

Nous sommes heureux de répondre à leurs attentes. Et nous allons essayer de faire encore mieux.



**Testez-nous pendant un an :
Satisfait ou totalement remboursé !**



!!! OFFRE SPÉCIALE !!!

L'UNSP - Secteur Finances vous propose de tester ses services pendant une année sans prendre le moindre risque... En effet, si vous n'êtes pas satisfait de nos services, vous pourrez obtenir le remboursement intégral des cotisations versées...

En quoi cela consiste-t-il ?

Au cours des 12 prochains mois, vous testerez les services et prestations de l'UNSP.

À la fin de cette période, si – comme nous en sommes convaincus – vous êtes satisfait, vous resterez automatiquement affilié.

Par contre, si vous n'êtes pas content de notre travail, vous pourrez mettre fin à votre affiliation par simple courriel, et toutes les cotisations versées durant ces 12 mois vous seront remboursées (sous réserve de tout avantage obtenu au cours de l'année).

Vous ne prenez donc aucun risque en vous affiliant !

Pour plus de détails à propos de cette action « Satisfait ou totalement remboursé », rendez-vous sur notre site internet www.unsp-finances.be ou via le code QR suivant :



Une affiliation classique (sans la formule Satisfait ou remboursé) est bien évidemment également possible et permet de bénéficier d'un cashback en cas de paiement annuel et/ou de domiciliation.

Vous avez des questions ?


Vous n'êtes toujours pas convaincu ou vous avez d'autres questions à propos de nous ?

N'hésitez pas à nous contacter par mail, téléphone ou courrier postal :

UNSP – Secteur Finances

Rue des Colonies 18-24 Bte 4, 1000 BRUXELLES

 : info@unsp-finances.be

 : 02 - 218.16.59

SITE WEB : www.unsp-finances.be



BULLETIN D’AFFILIATION

Je soussigné,

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____

déclare m’affilier à l’UNSP - Secteur Finances à partir du 1^{er} (mois) _____ 20_____

et m’engage à payer ma cotisation anticipativement (**biffer la mention inutile**) :

par virement au compte de la BELFIUS : IBAN : BE51.0682.0293.7262

par domiciliation. **Vous bénéficiez dans ce cas d’un remboursement unique de 10 € (5 € pour un mi-temps)**

DONNÉES PRIVÉES

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Conjoint(e) : _____

Rue : _____ N° : ____ Bte : ____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. : _____ GSM : _____

E-Mail privé : _____

DONNÉES ADMINISTRATIVES

Niveau : _____ Grade : _____ Matricule : _____

Statut : Contractuel / Statutaire * Temps de travail : 100 % / 80 % / 50 % / ____ % *

Administration générale (Service d’encadrement) : _____

Administration : _____

Service : _____

Rue : _____ N° : ____ Bte : ____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. : _____ E-Mail professionnel : _____

Je souhaite bénéficier de l’action « *Satisfait ou remboursé* » : oui / non * (si vous optez pour *oui*, la domiciliation est obligatoire)

Je souhaite recevoir le mensuel syndical U.F. Infos en : version électronique / version papier *


Je souhaite verser ma cotisation syndicale : mensuellement / annuellement * (**en cas de versement annuel en janvier, vous recevrez un remboursement de 10 €/an (5 €/an en cas de mi-temps)**)

J’accepte que ces données soient utilisées suivant la charte RGPD de l’UNSP (veuillez obligatoirement cocher cette case pour valider votre affiliation)
(disponible sur le site www.unsp-finances.be)

* : **biffer les mentions incorrectes** Affiliation via le délégué UNSP : _____

Fait à _____, le _____

Signature : _____

 MONTANT DES COTISATIONS Les cotisations sont à verser spontanément et anticipativement	Temps plein ou prestations supérieures au mi-temps	Prestations égales ou inférieures au mi-temps
Agents des niveaux D,C,B et des classes A1, A2 et A3	15,00 € / mois ou 180,00 € / an	9,50 € / mois ou 114,00 € / an
Agents à partir de la classe A4	16,50 € / mois ou 198,00 € / an	11,00 € / mois ou 132,00 € / an

Ce bulletin est à remettre à votre délégué ou à renvoyer complété par courrier postal ou mail à :



OPTEZ POUR LA DOMICILIATION ET

BÉNÉFICIEZ D'UN CASHBACK DE 10 € !



L'UNSP a mis en place un système de domiciliation pour le paiement des cotisations.

En remplissant le mandat de domiciliation ci-dessous, vous vous faciliterez la vie et vous ferez des économies : en effet, **pour remercier chaque adhérent optant pour la domiciliation, nous lui verserons un cashback unique de 10 €** (5 € pour les agents travaillant à mi-temps).

De plus, si vous optez pour un versement annuel de cotisation, et pour autant que cette cotisation soit versée en janvier, vous bénéficierez d'un autre cashback de 10 € (5 € pour les agents travaillant à mi-temps). Ce cashback sera effectif chaque année.

Au total, vous pourriez être remboursé de 20 € la première année et, ensuite, de 10 € chaque année.

Ce système de domiciliation nous permettra de gagner un temps précieux dans la gestion administrative et comptable de vos cotisations, mais également d'éviter l'envoi de rappels, qui génère des coûts inutiles et des pertes de temps conséquentes.

Le passage à la domiciliation est évidemment facultatif, mais si vous souhaitez bénéficier de ces avantages, envoyez-nous rapidement le formulaire ci-dessous dûment complété !

MANDAT SEPA DOMICILIATION EUROPÉENNE



« * » = champs obligatoire

« ** » = biffer les mentions incorrectes

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'UNSP - Secteur Finances à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficierez d'un droit à un remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vous pourrez obtenir auprès de votre banque des informations relatives à vos droits liés à ce mandat.

TITULAIRE(S) DU COMPTE

Votre nom * (max 70 caractères) : _____

Rue * : _____ N° * : _____

Code postal * : _____ Ville / Commune * : _____

Pays * : _____

Votre numéro de compte * : IBAN : _____ BIC : _____

Niveau * : _____ Grade * : _____ Temps de travail * : 100 % / 80 % / 50 % / _____ % **

Je souhaite verser ma cotisation syndicale * : mensuellement / annuellement **

Créancier : UNSP - Secteur Finances, Rue des Colonies, 18-24 Bte 4 à 1000 Bruxelles - Belgique

Numéro d'identification du créancier : BE11 ZZZ 050D000447

Type de paiement : récupération récurrente

Objet du mandat : cotisation syndicale

Fait à * _____, le * _____

Signature * : _____

Les coordonnées transmises sont traitées par l'UNSP - Secteur Finances en sa qualité de responsable du traitement. Les finalités du traitement sont : la gestion des paiements par domiciliation, l'archivage des mandats de domiciliation pour raison de preuve. Vous avez accès à vos données personnelles et vous pouvez les faire modifier si nécessaire. Pour ce faire, prenez contact avec l'UNSP - Secteur Finances.

Ce mandat est à renvoyer complété par courrier postal ou mail à :

UNSP - Secteur Finances - Rue des Colonies 18-24 Bte 4 à 1000 Bruxelles

@ : info@unsp-finances.be - Tél. : 02/218.16.59

Affiliez-vous à l'UNSP – Secteur Finances

Nous espérons vous avoir convaincu que la défense du personnel telle que portée par notre syndicat est importante et fondamentalement différente.

Nous espérons également que, comme nombre de vos collègues, vous êtes maintenant convaincu de l'importance d'adhérer à nos valeurs, mais aussi de bénéficier de nos services.

Pour devenir membre de l'UNSP – Secteur Finances, rien de plus simple : remplissez le formulaire d'affiliation et la domiciliation et envoyez-les nous.

Nous vous enverrons par courrier postal votre pack de bienvenue et par courriel vos identifiants personnels pour notre site internet.

Contact

Vous avez encore des questions ?

Vous n'êtes toujours pas convaincu ou vous avez d'autres questions à propos de nous ?

N'hésitez pas à nous contacter par mail, téléphone ou courrier postal :

UNION NATIONALE DES SERVICES PUBLICS Secteur Finances

Rue des Colonies 18-24 Bte 4, 1000 BRUXELLES

✉ : info@unsp-finances.be

☎ : 0032 – (0)2 - 218.16.59

SITE WEB: www.unsp-finances.be



**Participer à nos
enquêtes...**

**Être régulièrement
informé...**

Vous exprimer...

**Rendez-vous sur
www.unsp-finances.be**

**ou scannez
le code QR**



L'UNSP à vos côtés

